

INIT. PRÉS.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le JEUDI, vingt-troisième jour du mois de juin deux mille seize (23 juin 2016), à ONZE HEURES (11 H)**, à laquelle sont présents:

**Monsieur René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières (par conférence téléphonique)

**Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac (par conférence téléphonique)

**Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

**Monsieur Guy Simon**, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

**Monsieur Serge Aubry**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan (par conférence téléphonique)

### ABSENTS

**Monsieur Michel Angers**, Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

### QUORUM

**Formant quorum**, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-06-4581

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi d'un contrat à E2 Metrix et un contrat au CNETE pour l'abattement du zinc
5. Appui à la Chambre de commerce de Maskinongé concernant le projet de symbiose industrielle

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2016-06-4582**

**OCTROI D'UN CONTRAT À E2 METRIX ET UN CONTRAT  
AU CNETE POUR L'ABATTEMENT DU ZINC**

**ATTENDU** l'offre de service du Centre National en électrochimie et en Technologies Environnementales (CNETE) numéro RGMRM-FIME-2016-001;

**ATTENDU** l'offre de service de E2 Metrix numéro ECOTHOR 16R-24 ANO2M;

**ATTENDU** qu'en vertu du paragraphe 2.1 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes il est permis de contracter de gré à gré avec le CNETE puisque ce dernier est un organisme à but non lucratif enregistré à la partie 3 de la Loi sur les compagnies et que ce dernier fournira des services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupérations des matières résiduelles;

**ATTENDU** que le paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'exempter une municipalité des procédures habituelles d'appel d'offres dans le cas d'un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux ou le matériel, après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Régie;

**ATTENDU** qu'après que des vérifications conformes au paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, l'unicité du fournisseur E2 Metrix est avérée;

**ATTENDU** que E2 Metrix est également détenteur du brevet CA 2760605;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer un contrat au Centre National en électrochimie et en Technologies Environnementales (CNETE) conformément à l'offre de service numéro RGMRM-FIME-2016-001.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'octroyer un contrat à E2 Metrix, conformément à l'offre de service numéro ECOTHOR 16R-24 ANO2M.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le directeur Opérations et infrastructures ou le directeur adjoint Opérations et infrastructures ou le greffier ou la trésorière à signer tous documents afférents à ces deux contrats.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-06-4583

**APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MASKINONGÉ  
CONCERNANT LE PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE**

**ATTENDU** que le projet de symbiose industrielle que la Chambre de commerce de Maskinongé dépose auprès de Recyc-Québec concorde avec les orientations contenues dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que la MRC de Maskinongé a adopté conjointement avec les MRC des Chenaux, de Mékinac ainsi que les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières dont l'orientation 2 consiste à responsabiliser les générateurs de matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser le président à signer une lettre d'appui au projet de symbiose industrielle que la Chambre de commerce de Maskinongé dépose auprès de Recyc-Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-06-4584

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à onze heures sept minutes (11 h 07).

Adoptée à l'unanimité

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRÉTAIRE**